

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission des Affaires sociales,
de la Famille et de la Santé

Convocation¹

Mardi 22 novembre 2022 – 14h00
Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles
Salle 206

Ordre du jour

- 1. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 – Deuxième ajustement**
doc. 99 (2022-2023) n° 2

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2023
doc. 100 (2022-2023) n° 2

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (*vote*)
 - Exposés de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé et de la Famille, et de M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé
 - Discussion et examen des tableaux *partim*
 - Avis (*vote*)
- 2. Ordre des travaux**
 - 3. Divers**

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Le public peut suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/> et sur la chaîne YouTube du Parlement <https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRjRiYeedlg>.

Composition de la commission

Présidence : M. David Weytsman

Vice-présidences : Mme Farida Tahar, M. Ibrahim Donmez

Membres effectifs :

PS : Mme Leila Agic, M. Ibrahim Donmez, Mme Fadila Laanan

Ecolo : Mme Zoé Genot, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar

MR : Mme Latifa Aït-Baala, M. David Weytsman

DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Michael Vossaert

PTB : M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Stéphanie Koplowicz

Membres suppléants :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban, M. Julien Uyttendaele

Ecolo : Mme Margaux De Ré, Mme Marie Lecocq, M. Thomas Naessens, M. Hicham Talhi

MR : Mme Dominique Dufourny, M. David Leisterh, Mme Viviane Teitelbaum

DéFI : Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, M. Sadik Köksal, M. Christophe Magdalijs

PTB : Mme Elisa Groppi, M. Youssef Handichi, M. Luc Vancauwenberge

Secrétaire administrative : Mme Pauline Vergalito (02 504 96 27 – pvergalito@parlementfrancophone.brussels)

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois : « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).